Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 22 (1871)

Artikel: Procès-verbal de la réunion générale de la Société jurassienne

d'émulation à Delémont, le 3 octobre 1871

Autor: Kohler, Xavier / Quiquerez, A. / Boéchat, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684285

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PROCÈS - VERBAL

DE

LA RÉUNION GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

à Delémont, le 3 octobre 1871

En suite de convocation du 5 septembre, la Société jurassienne d'émulation s'est réunie à Delémont, le 3 octobre.

A neuf heures, une quarantaine de sociétaires prennent place à l'Hôtel-de-Ville, qui a été mise à la disposition de la Société par l'autorité municipale.

M. A. Quiquerez, président de la section de Delémont, et appelé en cette qualité à présider la réunion de ce jour, prononce le discours d'ouverture. Il souhaite d'abord la bienvenue à ses collègues et amis du Jura; il engage la jeunesse à combler les vides que depuis 22 ans la mort a faits dans nos rangs, et rappelle le but de notre Société et ses travaux depuis sa fondation. Il donne ensuite lecture d'un travail sur Delémont et le Vorbourg.

M. Quiquerez invite l'assemblée à procéder à la nomination du bureau pour la séance de ce jour. Les membres des bureaux des diverses sections sont appelés à remplir ces fonctions. Prennent place au bureau : MM. X. Kohler, président, Froté, vice-président, Liausun, caissier, Friche, de Porrentruy; Fromaigeat, vice-président de la section de Delémont; Montandon, vice-président de la section d'Erguel;

Saintes, président de la section de Bienne. M. E. Boéchat, de Delémont, est chargé de tenir le protocole.

Le président communique à l'assemblée les lettres d'excuse de personnes qui n'ont pu assister à la réunion. La maladie a empêché de se rendre à Delémont, MM. V. Gouvernon, et Pauchard, secrétaire. MM. Lecomte, Duvernoy et Favre, délégués de la Société de Montbéliard, regrettent de ne pouvoir répondre à notre invitation et expriment leur vive sympathie pour la Société et notre pays. MM. Imer, président de la section de Neuveville, d'Etfinger de Wildegg, C. Kopp de Neuchâtel donnent aussi les motifs de leur absence.

Le Président de la Société, M. X. Kohler, lit le Coup-d'œil sur les travaux de notre association en 1870 et 1871. — L'assemblée, consultée sur ce rapport, l'approuve à l'unanimité, et en vote l'impression, ainsi que celle du discours d'ouverture.

On passe à l'examen des comptes du caissier. Ces comptes, dont les membres des bureaux des sections, auxquels ils ont été soumis avant l'assemblée, recommandent l'approbation, donnent un résultat satisfaisant. Le Président en propose l'approbation, qui est votée à l'unanimité. Le Président de la Société rappelle à ce sujet que, outre le budget annuel qui solde par un excédant de recettes, le fonds Thurmann, appartenant à la Société et déposé chez M. Choffat banquier, s'élevait, au 31 décembre 1870, à 331 fr. 80 c.

L'assemblée procède à la nomination du bureau central. Par suite du départ de M. Bodenheimer, conseiller d'Etat, M. le professeur Pauchard a été appelé à remplir provisoirement les fonctions de secrétaire. L'assemblée confirme à l'unanimité le bureau existant; il se compose de MM. X. Kohler, président, J. Froté, vice-président, Friche, Dupasquier, Liausun, caissier, Pauchard, bibliothécaire et secrétaire.

Dons et communications

M. Quiquerez, président, dépose sur le bureau, pour que les sociétaires en prennent connaissance, ses derniers tra-

vaux et publications, savoir : 1º deux volumes manuscrits, grand in-folio, renfermant l'Histoire des châteaux de l'Ancien Evêché de Bâle, plus de 2000 pages de texte, et 1000 dessins, plans, vues, armoiries, sceaux, etc. C'est le fruit de 50 années de recherches; — 2º un autre manuscrit in-folio, contenant l'*Armorial de l'Evêché de Bâle*, 738 pages de texte ; plus de 600 armoiries coloriées, de 230 sigilles, etc. Cet ouvrage, exécuté dans les six premiers mois de cette année, est destiné à remplacer le Livre des fiefs nobles et l'Armorial de l'Evêché, qui ont disparu des archives à la révolution de 1792; — son Histoire de la ville de Porrentuy, un volume in-8°, dont il fait don à la section de Delémont; — 4° un nouveau mémoire sur les forges primitives du Jura, 62 pages in-4°, publié dans les Mittheilungen de la Société des antiquaires de Zurich; 5º sa notice sur l'Ancienne abbaye de Moutier-Grandval, brochure in-8° avec planche, publiée par la Société d'émulation du Doubs; — 6º le Catalogue de ses diverses publications et manuscrits jusqu'à ce jour, indiquant plus de 150 travaux différents, dont 11 depuis 1870.

Sont aussi déposés sur le bureau quelques exemplaires des dernières publications de la Société: Actes de 1869, Table des Coups-d'œil, actes et mémoires de 1849 à 1869, Rapports sur les questions soumises aux délibérations de la Société dans la séance de ce jour.

Le Président annonce les dons faits à la Société : 1º De la part de l'Instruction publique du canton de Vaud, le Catalogue de la bibliothèque cantonale vaudoise : 6 cahiers in-8º, un volume de tables, et trois cahiers de suppléments, reçus en échange de nos Actes; — de la part de la Société des sciences naturelles de Bâle, la dernière livraison de ses Verhandlungen, brochure in-8º, Bâle 1871; — de la part de la Société vaudoise d'utilité publique, les dernières livraisons de son Bulletin.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

M. le pasteur Saintes lit un mémoire sur l'homme primitif et les questions qui s'y rattachent. M. Saintes trace à larges traits l'histoire de l'anthropologie jusqu'à nos jours, discute l'opinion des divers auteurs, constate l'état actuel de la science, et examine en particulier l'influence que les recherches sur l'homme primitif et les découvertes récentes peuvent exercer au point de vue des traditions religieuses. (Voir à l'Appendice).

— M. le Dr Richard soumet à la Société des fossiles provenant du Brésil, sous le 10° de latitude, dans la province de Sergipe, entre Rio Real et Rio San Francisco; — de plus, un bracelet en bronze, trouvé à Liesberg, dans les ruines d'une villa.

M. Quiquerez fixe l'attention des géologues jurassiens sur ces fossiles, et rappelle les découvertes antérieures d'antiquités faites à Liesberg et au Ringberg.

- M. Bourqui, directeur de l'école secondaire des filles à Delémont, donne lecture d'un travail de *Philosophie de l'histoire sur la décadence et la chute des peuples*. Après avoir interrogé l'antiquité sur la durée des empires, et les causes de leur ruine; il passe aux temps modernes, et examine à quelle phase d'existence appartiennent les peuples civilisés de notre époque. (Voir à l'Appendice).
- M. Viatte, professeur, soumet une étude sur les écoles supérieures. Il commence par présenter un tableau comparé de la civilisation et de l'état des lettres et des sciences en Grèce et à Rome, signale ensuite l'importance de l'étude de l'antiquité à la Renaissance, et les avantages que présente cet enseignement dans nos colléges; il termine en indiquant la part que l'on doit accorder à la culture littéraire, basée sur l'antiquité, dans nos établissements d'instruction publique.
- M. X. Kohler met sous les yeux des sociétaires son manuscrit du *Journal du pasteur Frêne*, renfermant des extraits des sept volumes originaux, avec une table analytique des matières et une table complète des personnes mentionnées dans ce travail. Il reste à compléter cet ouvrage par des notes historiques et littéraires, puisées dans les archives de l'Evêché et les auteurs contemporains.
 - M. Kohler rend compte de cet ouvrage qui s'étend de

1745 à 1804 et comprend deux parties distinctes : l'une scientifique, comprenant des observations sur la température, l'agriculture, les phénomènes météorologiques, etc.; l'autre historique et littéraire, d'une importance toute particulière pour la connaissance des hommes et des choses dans l'Evêché, et surtout dans la Prévôté et l'Erguel. Celleci se divise en six livres, embrassant chacun une centaine d'extraits sur les mœurs, les évènements, les personnages illustres qui ont voyagé dans le pays ou l'ont habité à diverses époques. C'est un tableau pris sur le vif de la société jurassienne au XVIIIº siècle.

M. X. Kohler entretient ensuite l'assemblée d'un travail sur *Delémont au XVIIIe siècle*, au point de vue principalement des lettres et des arts. L'auteur a puisé les éléments de cette étude dans le *Journal du pasteur Frêne*, les récits des voyageurs, Robert, Hentzy, Bridel, etc., et quelques ouvrages et mémoires contemporains. (Voir à l'Appendice.)

M. Quiquerez; président, complète les renseignements donnés sur le *Journal du pasteur Frêne*, en indiquant l'utilité qu'il offre pour les études historiques; il émet le vœu que M. X. Kohler livre ce travail à l'impression, et le garde, si possible, pour nos *Actes* où il aurait sa place marquée.

— M. Quiquerez fournit des détails sur les phénomènes atmosphériques et électriques qui ont eu lieu à Bassecourt dans la nuit du 19 au 20 juillet dernier, et ont déterminé l'incendie de ce village. Ces phénomènes, intéressants pour la science, ont déjà été signalés aux naturalistes suisses et feront l'objet d'un rapport spécial, qui paraîtra dans les Actes (Voir à l'Appendice).

M. Quiquerez observe à ce sujet que M. Bonanomi a recueilli divers objets, verre, cuivre fondus, etc., provenant de l'incendie de Bassecourt, sur lesquels il appelle l'attention des sociétaires.

— M. Favrot, professeur, donne lecture de quelques fables en patois de Montbéliard: la Cigale et la fourmi, le Cochon, la chèvre et le mouton, que nous a adressés notre collègue, M. Contejean (Voir à l'Appendice).

RÉCEPTIONS DE SOCIÉTAIRES

Avant de passer à la réception de nouveaux membres, M. Al. Favrot propose que pour éviter des abus signalés encore dans le Rapport de cette année, les nouveaux sociétaires payent immédiatement la contribution d'entrée. — M. X. Kohler modifie cette proposition en ce sens que la contribution devra être versée avant l'impression dans les Actes du procès-verbal de la séance où des réceptions auront eu lieu. M. A. Favrot se rallie à cette opinion; sa proposition ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.

Sont regus membres titulaires:

MM. BAILAT, ROBERT, étudiant en droit, à Delémont.
BIÉTRIX, ingénieur, à Fregiécourt.
FARINE, JOSEPH, avocat, à Courroux.
GERSPACHER, ADOLPHE, directeur des forges, aux Rondez.
KŒTSCHET-GERSPACHER, FIDÈLE, à Delémont.
MERCERAT, inspecteur des écoles, à Crémine.
VOGT, professeur, à Delémont.

DÉLIBÉRATIONS

L'assemblée passe à la discussion des questions débattues dans les sections, et soumises aux délibérations de la Société.

Ire QUESTION. — « En vue de la révision de la Constitution » fédérale ne serait-il pas utile d'appuyer la » création d'une Université fédérale, et de » quelle manière cette institution devrait-elle » s'organiser pour servir les intérêts de la » Suisse romande? »

M. X. Kohler, président de la Société, ne croit pas devoir aborder le fond du sujet, puisqu'il a été soumis aux délibérations des sections et que tous les membres ont sous les yeux les Rapports imprimés de MM. Fromaigeat et Meyer. Les conclusions du rapport de Bienne sont aussi favorables à la création d'une Université fédérale dans la Suisse romande, seulement la section propose de l'établir à Neuchâtel. A

Porrentruy, la commission chargée d'examiner la question s'est prononcée en majorité pour l'affirmative; une minorité voudrait qu'au lieu d'un établissement unique dans la Suisse romande, on ajoutât des cours aux académies existantes et adoptât ainsi le système des facultés; dans ce cas, le Jura bernois pourrait aussi avoir sa part. M. X. Kohler termine, en faisant la remarque, qu'ainsi que le déclare formellement la section de Neuveville, en réclamant la fondation de l'Université fédérale, on n'entend pas supprimer les académies et universités qui existent actuellement en Suisse, et aident puissamment à développer la vie intellectuelle dans notre patrie.

La discussion est ouverte sur cette question.

M. Saintes, rapporteur de la section de Bienne, développe les idées qu'il a émises à ce sujet. — Il se demande d'abord si la Suisse ne possède pas un nombre suffisant d'universités? Oui, si l'on se place au point de vue exclusivement cantonal; non, si l'on considère les choses de plus haut. Toutes marchent assez bien, mais le personnel n'en est pas assez nombreux, vu l'insuffisance des ressources financières. On pourrait y remédier par l'institution des privat docent (professeurs agrégés). — La Confédération, qui possède des ressources suffisantes, devrait fonder une Université. On pourrait y avoir de meilleurs professeurs, parce qu'ils seraient mieux rétribués. Ils seraient aussi plus nombreux, et partant, il y aurait plus de variété dans l'enseignement. — L'Université fédérale contribuerait au développement d'une littérature nationale qui nous fait défaut. Toutes les facultés y seraient représentées. — M. C. Vogt voudrait en exclure la théologie, dans la crainte que l'ultramontanisme n'y trouvât des appuis; M. le professeur Hornung pense au contraire que celui-ci trouverait à qui parler. A l'Université fédérale la théologie elle-même deviendrait plus large; les profeseurs et les étudiants seraient aussi plus tólérants par suite d'un contact journalier. — Quant au siège de la future Université, la Suisse allemande possédant déjà l'Ecole polytechnique, on est maintenant généralement d'accord de l'établir dans la

Suisse romande. Pour éviter une lutte entre Genève, Vaud et Neuchâtel, qui chacun voudrait avoir cette école supérieure, on avait pensé d'abord à en distribuer les facultés entre ces villes, mais la chose offrirait des inconvénients notables. Par sa position, Neuchâtel serait bien placé et aurait des ressources financières suffisantes.

M. le professeur Froidevaux se prononcerait pour Fribourg plutôt que pour Genève, qui a le plus de partisans, et que désigne la majorité des sections.

M. Louis Rais insiste sur l'importance de cette création, qui relèvera encore la Suisse aux yeux de l'étranger, et mettra, sous le rapport de l'enseignement supérieur, notre pays au niveau des mieux partagés à cet égard.

Lé président pense que la question est suffisamment éclaircie; on est d'accord quant au principe; il est inutile de discuter les détails. Il propose en conséquence que la Société vote une adresse aux autorités fédérales tendante à la fondation de l'Université dans la Suisse romande. Le bureau central serait chargée de rédiger cette adresse, basée sur les motifs développés dans les Rapports des diverses sections. — Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

II QUESTION. — « Ne serait-il pas à propos de fonder,
» comme complément de l'enseignement pri» maire, des écoles de perfectionnement
» ayant pour but de former l'homme et le ci» toyen? Comment pourrait-on en doter le
» pays et quelle devrait en être l'organisa» tion? »

M. X. Kohler donne lecture des conclusions du rapport de M. Guerne, au nom de la section de Bienne; elles sont ainsi conçues:

« 1º Il serait important de fonder des écoles de perfectionnement pour les jeunes gens des deux sexes, dès leur sortie de l'école jusqu'à 20 ans. Ce seraient les écoles dont notre synode cantonal s'est occupé, il y a deux ans.

» La fréquentation en serait *obligatoire*. De 6 à 15 ans l'école est obligatoire ; de 20 à 60 ans le service militaire est

aussi obligatoire. Pourquoi cette obligation, ce droit de l'Etat, n'existerait-il plus de 16 à 20 ans? Pourquoi abandonner totalement à lui-même le citoyen à l'âge le plus critique, à cet âge de l'adolescence où naissent les passions, où le corps et l'âme prennent des formes arrêtées qui ne se modifieront plus sensiblement? Le rapporteur insiste d'une façon toute particulière sur l'obligation, malgré l'hésitation et les scrupules de beaucoup de personnes, scrupules qu'il a lui-même longtemps partagés.

» 3º Une heure par jour, soit 6 heures par semaine, pourraient suffire à l'école civique. Les leçons seraient réparties comme suit :

Pour les garçons : 2 leçons d'institutions sociales (organisation et constitutions des cantons et de la Suisse. — Aperçu des livres du code civil. — Actes sous-seing privés, etc.)

2 leçons de gymnastique.

2 leçons de chant.

Pour les jeunes filles : 2 heures de chant avec les garçons.

2 heures de travaux à l'aiguille et au crochet.

2 heures d'économie domestique (art culinaire, notions d'hygiène et de médecine domestique, manière de traiter et de soigner les petits enfants).

» Il faudrait mettre au concours la publication d'ouvrages spéciaux sur ces différentes matières.

» 4º Les instituteurs seraient chargés de l'enseignement à l'école civique, moyennant une légère rétribution payée par l'Etat. Dans les localités qui possèdent plusieurs maîtres, les branches seraient réparties par spécialités. »

M. Kohler donne ensuite lecture des conclusions des rapports de MM. Meyer et Friche. Toutes les sections sont d'accord quant au principe de la création d'écoles de perfectionnement; elles diffèrent sur deux points : la fréquentation sera-t-elle obligatoire? la fondation de ces écoles doit-elle être laissée à l'initiative des communes, ou être réglée par une loi spéciale? — On invite les personnes qui prendront part à la discussion de présenter de préférence des observations sur ces deux points, afin de bien préciser la décision à prendre par la Société.

MM. Friche et Fromaigeat se prononcent successivement pour la création par l'Etat des écoles de perfectionnement; c'est le seul moyen d'arriver à un résultat. Le synode cantonal s'est occupé de cette question et a décidé de s'adresser aux communes pour la fondation de ces écoles; mais depuis lors rien n'a été fait. L'Etat seul, en promulguant une loi, peut agir d'une manière efficace. La Société, si elle veut que des écoles de perfectionnement s'établissent et prospèrent, doit donc s'adresser au gouvernement pour qu'il prépare une loi sur la matière.

L'assemblée vote à l'unanimité la proposition suivante, qui lui est soumise par son Président : « La Société exprime le » vœu qu'il soit créé des écoles de perfectionnement ; elle » charge le bureau central d'adresser au Conseil-exécutif la » demande qu'il élabore une loi pour réglementer l'organi-» sation de ces écoles. »

2. Le président fixe l'attention des sociétaires sur l'état de la Pierre-percée. La balustrade en bois qui entourait ce monument, et qui avait été établie il y a 30 ans, à la suite des démarches de M. le préfet Choffat, n'existe plus; il est à craindre que cette pierre druidique ne soit endommagée davantage. La Société, qui a aussi pour mission de veiller à la conservation des monuments historiques, doit intervenir; le fonds Thurmann disponible, en dehors du budget annuel, permet à la Société de faire sa part dans les dépenses qu'occasionnera le rétablissement de la balustrade, la commune de Courgenay et le district de Porrentruy y contribueront de même comme autrefois.

M. Wilhem, ingénieur, observe qu'il a envoyé au maire de Courgenay un devis pour l'établissement d'une balustrade en fer; elle reviendrait, avec le soubassement et les supports en pierre, à 280 francs. M. Froté, préfet, fera ce qu'il dépendra de lui en faveur du projet.

L'assemblée vote à l'unanimité la proposition de M. Quiquerez : « Refaire la balustrade qui entourait la *Pierre-percée* au moyen de subsides fournis par la Société, la commune de Courgenay et le district de Porrentruy; charger le bureau central de faire toutes les démarches nécessaires pour assurer cette réparation. »

- 3. On passe à la fixation du lieu de réunion pour 1872. M. Imer, président de la section de Neuveville, demande que la prochaine session se tienne dans cette localité. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- 4. L'assemblée vote des remerciments aux autorités de la ville et du district de Delémont pour la bonne réception faite à la Société. Elle remercie aussi M. Quiquerez son président, pour les services qu'il rend à notre association, depuis plus de vingt ans, et le prie de bien vouloir lui continuer son bienveillant concours.

La séance est levée à deux heures.

Delémont, le 3 octobre 1871.

Les membres du bureau :

X. Kohler, Saintes, Montandon, J. Froté, Friche,

FROMAIGEAT, LIAUSUN.

Le Président :

A. QUIQUEREZ.

Le Secrétaire :

E. Boéchat.



Sommaire des comptes du caissier

pour les années 1870 et 1871

RECETTES

Solde du dernier compte (1869) Fr. 313	95
Envoi de Neuveville (1870)	
Envoi de Bienne (1869)	65
Produit des Actes de 1868	
	50
Rentré à ce jour des Actes de 1869 » 90	100
Total des recettes . Fr. 1,450	85
	8
Dépenses	
Bullet. de la Société d'util. publ., (sept. 1870) Fr. 57	4 0
» » » (février » » 98	95
Impression des Actes de 1868	55
Impression des Actes de 1869 » 546	
Abonnement à divers journaux et souscrip-	20
tion à l'ouvrage de M. Quiquerez, etc » 72	05
Course à Montbéliard (1870)	
Ports et affranchissements de lettres, de	00
paquets, dépenses diverses, etc	60
Total des dépenses Fr. 1,347	
Day ayon	
BALANCE	
Recettes Fr. 1,450	85
Dépenses	
Solde au 3 octobre 1871 . Fr. 103	85